CANTON DE FEURS

COMMUNE DE
PONCINS
42110

Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Facebook : Commune de Poncins
Illiwap : mairie de Poncins

Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 6 octobre 2026

Séance Publique.

Présents : CHEMINAL Maryline, TERRASSE Marc, ROCHE Audrey, GIBERT Michaël, GUILLARME Ludovic, DELORME Sylvie, SANA DELORME Gaëlle, CHAUVE Jean-François, DAVID Katherine, DURAND Sébastien, FERREIRA DO SANTOS Danièle, LEGRAND Alexis, LANCELOT BONNEMAISON Géraldine, PINAY Maxime et PERSIGNY Mélanie

Documents transmis avec la convocation :

- le projet de compte rendu de la réunion du 24 août 2026
- les documents pour le déclassement, le classement et l'échange des parcelles à Goincet
- la rapport d'activité 2025 de la CCFFE
- la convention de la Croix Blanche 42
- le règlement intérieur du conseil municipal modifié
- le projet de délibération de l'acquisition de la parcelle A1051
- la décision modificative
- le nouveau règlement des salles communales
- la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante avec la CCFE
- la convention de partenariat et de mise à disposition des salles avec les associations

Le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal du lundi 24 août 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal du 24 août 2026.

2. Désignation de la secrétaire de séance : Danielle FERREIRA DO SANTOS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de désigner Mme Danielle FERREIRA DO SANTOS comme secrétaire de séance.

3. Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Le rapport retrace les principales actions, réalisations et temps forts de la Communauté de Communes au cours de l'année 2025 et permet de rendre compte de l'exercice de ses compétences et des services apportés à la population.

Après présentation, le conseil municipal, **à l'unanimité**, prend acte du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est.

(Délibération n° 2026-049)

4.Approbation de la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, notamment dans le cadre des PCS avec la Croix Blanche 42

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention avec les Secouristes Français Croix Blanche – Comité Départemental de la Loire (CD 42), association agréée de sécurité civile, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de bénéficier, en cas d'événement exceptionnel ou de situation de crise, du soutien de la Croix Blanche pour l'accompagnement des populations sinistrées, l'accueil et le soutien des personnes impliquées, la mise en place éventuelle d'un centre d'hébergement d'urgence ainsi que l'encadrement des bénévoles spontanés.

Elle précise également les modalités d'alerte, d'engagement et d'intervention des équipes, ainsi que les conditions de prise en charge des frais pouvant être engagés par l'association.

Les interventions sont réalisées à titre bénévole. La commune pourra toutefois prendre en charge les frais kilométriques ainsi que, le cas échéant, le remboursement du matériel et des consommables utilisés ou détériorés, conformément aux dispositions de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention avec les Secouristes Français Croix Blanche – Comité Départemental de la Loire, autorise madame le maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, et autorise l'engagement des dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

(Délibération n° 2026-050)

5. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal a été approuvé par délibération n° 2026-031 du 29 juin 2026.

À la suite du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison a formulé, par courrier du 12 août 2026, des observations concernant les articles 7, 19 et 21 du règlement intérieur.

Afin de prendre en compte ces observations et de mettre le règlement intérieur en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de modifier les articles concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le règlement intérieur dans sa version modifiée, annexée à la délibération, précise qu'il s'appliquera pour la durée

du mandat municipal en cours et autorise madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

(Délibération n° 2026-051)

6. Acquisition de la parcelle A1051 destinée à l'implantation de conteneurs semi-enterrés

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section A1051, d'une superficie de 86 m², située route de Goincet et appartenant aux consorts CHOUVET.

Cette parcelle présente les caractéristiques nécessaires à l'implantation de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers. Les consorts CHOUVET proposent de céder cette parcelle à la commune au prix symbolique de 1 €.

Les frais d'acte notarié ainsi que les éventuels frais liés à la constitution des servitudes nécessaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve l'acquisition de la parcelle A1051 au prix de 1 € symbolique, autorise madame le maire à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

(Délibération n° 2026-052)

7. Décision modificative – Virements de crédits

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
Compte 21352 – Bâtiments privés - 5 400 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves
Compte 10222 – FCTVA + 5 400 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative ci-dessus.

(Délibération n° 2026-053)

8. Cession d'une parcelle constructible – examen de plusieurs offres

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différentes offres reçues pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée B719, d'une superficie de 7 465 m², située route de Montverdun et classée en zone constructible.

Deux offres ont été examinées : une première proposition de la société LOTISSEUR DE LA LOIRE pour un montant de 180 000 €, et une seconde proposition de la société LCL pour un montant de 186 625 €.

Après examen des propositions, le conseil municipal considère que l'offre de la société LCL, supérieure de 6 625 € à la première offre, est la plus avantageuse pour les intérêts patrimoniaux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 14 voix POUR et 1 ABTENTION**, approuve à la majorité la cession de la parcelle au profit de la société LCL pour un montant de 186 625 €, sous réserve des éventuelles conditions suspensives prévues au compromis de vente, et autorise madame le maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

(Délibération n° 2026-054)

9. Approbation du nouveau règlement des salles communales

Madame le Maire présente au conseil municipal le nouveau règlement d'utilisation des salles communales.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser les conditions de réservation, d'utilisation, de sécurité, d'entretien et de restitution des locaux mis à disposition des associations, particuliers, organismes publics ou privés et, le cas échéant, des entreprises.

Elle précise également que toute réservation ou mise à disposition d'une salle communale implique l'acceptation et le respect du règlement par l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le nouveau règlement d'utilisation des salles communales, annexé à la délibération, et fixe son entrée en vigueur au 1er novembre 2026. Madame le maire est autorisée à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

(Délibération n° 2026-055)

10. Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de démolition/reconstruction du pont du Lignon

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de réhabilitation du pont du Lignon, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un estimatif au stade d'étude à 1 186 000 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de la Loire.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES € HT		**RECETTES (escomptées) €HT**	
Réhabilitation du pont du Lignon	1 242 000	DETR (attribué)	211 940
		SOS Pont CEREMA (sollicité)	534 060
		Département (solicité)	248 400
		Autofinancement	247 600
TOTAL	**1 242000**	**TOTAL**	**1 242 000**

Madame le maire demande au conseil municipal son accord pour solliciter la subvention correspondante auprès du Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 13 voix POUR et 2 ABTENTIONS** approuve le plan de financement présenté et autorise madame le maire à solliciter auprès du Département de la Loire une subvention de 237 200 € HT, ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(Délibération n° 2026-056)

11. Approbation de la convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie avec la CCFE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie proposée par la Communauté de communes de Forez-Est (CC Forez-Est).
Elle rappelle que ce service s'inscrit dans une démarche de mutualisation des moyens entre la communauté de communes et les communes membres, afin de permettre à ces dernières de bénéficier d'un remplacement de leur secrétaire général de mairie en fonction de leurs besoins et selon les modalités prévues par la convention.
Après présentation du projet de convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie avec la Communauté de communes de Forez-Est, autorise madame le maire à signer ladite convention.

(Délibération n° 2026-057)

12. Informations

Madame le maire informe les membres du conseil municipal sur :

- Les difficultés rencontrées avec certains parents dans le cadre du temps de cantine,
- Le curage des fossés par l'entreprise RANCHON :
 - Route du Petit Noël : 725€ HT,
 - Chemin de la Sciolet : 408€ HT,
 - Après le pont du Vizézy : 132€ HT,
- Les travaux de peinture réalisés par les agents municipaux dans différents bâtiments et équipements communaux : la salle de musique, qui sera transformée en salle informatique pour accueillir une nouvelle association, les vestiaires du foot, le local du tennis, les toilettes publiques, ainsi que la cuisine et les plinthes de la salle communale,
- La convention de partenariat avec les associations,
- Le passage du Bus France Services prévu les 19 octobre ,16 novembre, 14 décembre,11 janvier,8 février et 8 mars,
- L'achat de 3 climatiseurs pour l'école au prix de 444 € TTC par appareil avec une prise en charge de 400€ par appareil dans le cadre du dispositif EDF,
- L'entretien avec le FC Plaine concernant les travaux aux vestiaires et du terrain,
- L'entretien avec Poncins Raquette Club concernant les travaux au terrain du tennis ainsi que le retour sur l'assemblée générale de l'association,
- L'entretien avec le comité des fêtes qui a présenté le bilan de la fête patronale et indiqué qu'il ne solliciterait pas de subvention exceptionnelle à la commune pour compenser le déficit constaté,
- L'impression du Petit Journal, actuellement en cours,
- La préparation du bulletin municipal avec l'impression du DICRIM,
- Le remplacement du grillage du tennis, prévu du 12 au 16 octobre avec la participation des élus et des agents techniques,

- La question de l'éclairage extérieur de la bibliothèque.

13. Prochaines réunions et manifestations

- Commission cantine : Jeudi 8 octobre à 18h30,
- Commission fêtes et cérémonies : Lundi 12 octobre à 18h30,
- Classes en 6 : Samedi 17 octobre à 10h30,
- Remise des prix NPPM : Samedi 24 octobre à 14h00 à Ste Colombe sur Gand,
- Réunion des présidents d'associations : Mardi 27 octobre à 20h30,
- Ludothèque : du 26 au 29 octobre 2026 à la salle des associations,
- Prochain conseil : **Lundi 2 novembre à 20h30**,
- Réunion publique PLUi :
 - 3 novembre à 19h00 à Balbigny
 - 10 novembre à 19h00 à Bellegarde en Forez
 - 30 novembre à 19h00 à Cleppé
- Réunion publique concernant la procédure de reprise des concessions en terrain commun : Lundi 9 novembre à 18h00,
- Commémoration du 11 novembre : Mercredi 11 novembre à 9h45,
- Repas des aînés : Dimanche 22 novembre,
- Match de basket offert aux poncinois : Samedi 5 décembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h19.

Remarque de Mme AUDREY ROCHE lors du conseil municipal du 2 novembre 2026

Au point 8 : il faut lire que c'est Jean-François qui s'est abstenu.
Au point 10 : il faut lire que se sont Audrey ROCHE et Maxime PINAY qui se sont abstenus.
Ils souhaitaient solliciter une subvention plus importante au Département.

A PONCINS, le 2 novembre 2026

Le Maire,
Maryline CHEMINAL

MAIRIE DE PONCINS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42110 PONCINS

La secrétaire de séance,
Danielle FERREIRA DO SANTOS